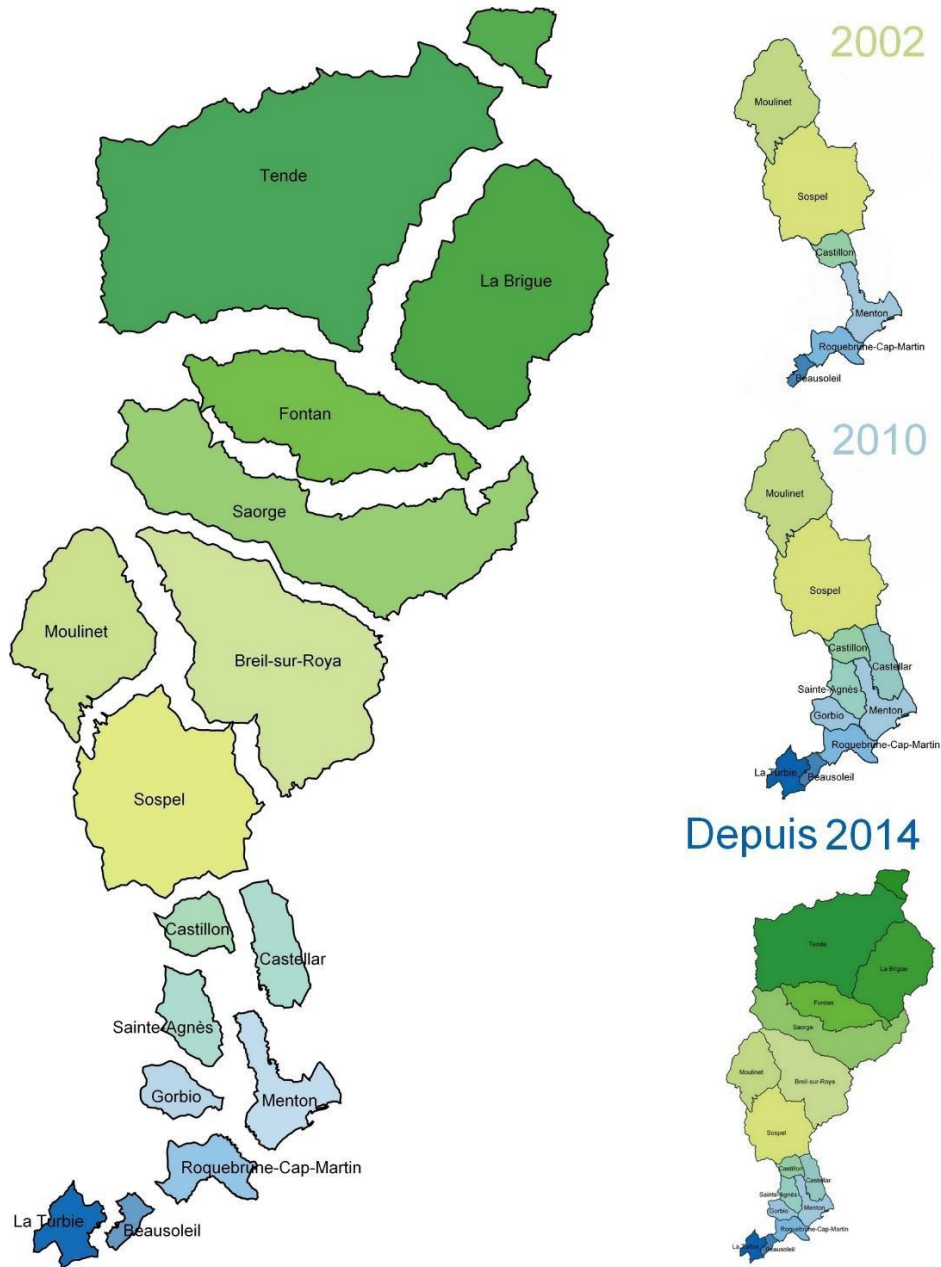




COMMUNAUTÉ
DE LA RIVIERA FRANÇAISE

HORIZON 2030

PROJET DE TERRITOIRE



PROJET DE TERRITOIRE

DE L'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

- En quête de sens
- La CARF : un investissement pour l'avenir

INTRODUCTION

- Finalité du projet de territoire

I. DIAGNOSTIC

II. DES GRANDS ENJEUX AUX GRANDES ORIENTATIONS

II.1 Une image à construire

- Constat
- Un territoire miraculeusement préservé et authentique
 - Un territoire sain, naturel, non pollué
 - Une économie agricole identitaire au centre de cette image
 - L'adaptation au changement climatique
 - Développer les énergies non renouvelables

II.2 Conforter et adapter notre économie actuelle

- Une économie touristique à dominante plus haut de gamme
- Une économie résidentielle à renforcer
- Une économie numérique à développer
- Développer les coopérations territoriales
- Favoriser l'accessibilité du territoire
- Réhabiliter l'habitat ancien de caractère et faciliter l'accueil de jeunes actifs

II.3 Bâtir un axe économique auquel la CARF devra être, à terme, identifiée

- Construire une filière « Santé, nutrition, bien-être »
 - Thalassothérapie, balnéothérapie, thermalisme

- Exploiter l'eau de source
- Favoriser la création de nouvelles filières d'enseignement supérieur dans les domaines de la santé, de l'hôtellerie et de la gastronomie
- Favoriser le développement de la silver économie
- Devenir un territoire de référence et d'excellence dans les métiers et savoir- faire traditionnels

III. MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE / PLAN D'ACTION PREVISIONNEL

III.1 Un territoire miraculeusement préservé et authentique

- La communication et la promotion de l'image de la CARF
- L'agriculture garante de la préservation des paysages
- La mobilité pour placer le territoire au cœur des réseaux de transport et de communication
- L'environnement, outil de valorisation du cadre exceptionnel du territoire
- La sauvegarde du patrimoine bâti pour la mémoire de notre territoire

III.2 Une économie touristique haut de gamme à développer

- Développer le tourisme d'agrément
- Elaborer une stratégie d'accueil du tourisme d'affaires
- Aider au développement de l'offre événementielle
- Communiquer d'une manière professionnelle
- Bien accueillir

III.3 Une économie axée sur les filières d'excellence

- Développer l'économie locale par l'axe santé, nutrition, bien-être
- Développer l'économie autour du végétal
- Développer l'économie autour du digital
- Développer l'économie touristique
- Développer l'économie résidentielle et présentielle
- Soutenir les filières de formation
- Soutenir les organismes parapublics extérieurs

III.4 Devenir un territoire d'excellence et de référence dans les métiers et savoir-faire traditionnels

- Soutenir l'artisanat
- Etudier la réimplantation d'équipements oubliés

IV. GOUVERNANCE

PROJET DE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE

AVANT-PROPOS

EN QUETE DE SENS

L'élaboration en 2017 d'un nouveau projet de territoire pour notre communauté d'agglomération, la Riviera Française, s'effectue dans un environnement politico-administratif très particulier, où des lois non abouties doivent cependant être mises en œuvre localement, où des réformes d'inspiration technocratique affaiblissent les communes rurales, où les contraintes règlementaires pèsent sur les collectivités locales sans tenir compte de leurs ressources, de leur géographie ou de leur sociologie.

Ce flou institutionnel entraînant parfois de la désespérance chez les élus produit une grave crise de confiance du citoyen à l'égard de la politique et de ses politiques et pose question sur « le bien vivre ensemble », ciment de notre démocratie.

La transition climatique, la transition énergétique, la transition numérique, la mondialisation de notre économie sont autant de facteurs anxigènes qui se conjuguent au flou institutionnel nous projetant vers une mutation culturelle qu'il nous appartient de dessiner et pour laquelle la quête de sens semble éminemment essentielle.

Le projet de territoire est cette occasion de faire sens et de se projeter ensemble vers l'avenir.

La difficulté réside, nous le savons, dans l'appropriation de ce projet de territoire qui ne peut pas être qu'une énumération d'intentions ou de projets. Ce projet doit tenir compte, et c'est le point central, de la préservation des identités multiples des territoires et des communes tout en échafaudant un sentiment d'appartenance à un ensemble plus grand.

Construire un projet de territoire, c'est aussi élaborer un projet porteur d'avenir lisible pour les citoyens. Les politiques publiques où les interactions sont multiples ne peuvent se concevoir sans relation étroite entre les élus et leurs administrés qui ne jugent que de la qualité du service public sans se soucier de savoir quelle institution en a réellement la charge. L'action publique locale menée par le bloc communal doit par conséquent prendre en compte

la notion de bien commun pour sortir des logiques d'intérêt communal ou de pré carré. La réussite de la co-construction de notre agglomération en dépend.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE : UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR :

Nos travaux, depuis la création de notre communauté d'agglomération, prennent appui sur le triptyque liberté, équité et solidarité.

A l'échelle de notre territoire intercommunal, il est indispensable que chaque commune conserve sa liberté d'agir quelle que soit sa taille ou sa date d'entrée afin de conserver sa spécificité, son authenticité, en résumé son âme.

L'intercommunalité, tout en étant soucieuse de protéger la pluralité d'expressions des communes qui la composent, doit être le lieu où l'équité est garantie. Il s'agit d'offrir un niveau équitable de services à tous les administrés quelle que soit la commune dans laquelle ils résident. L'environnement urbain ou rural ne doit être ni un avantage, ni un inconvénient.

La solidarité entre les communes membres de la CARF, c'est une chance et un devoir. Une chance de pouvoir s'appuyer les uns sur les autres qui crée en contrepartie un devoir collégial de solidarité.

Telle est la gageure à relever par notre communauté d'agglomération pour faire ensemble de notre outil institutionnel un investissement pour l'avenir.

INTRODUCTION

FINALITE DU PROJET DE TERRITOIRE

Bâtir la stratégie d'un territoire, c'est décider d'un ensemble d'objectifs opérationnels choisis pour mettre en œuvre une politique préalablement définie.

La Communauté d'agglomération de la Riviera française base sa politique sur un triptyque à la fois simple et immuable : **le bien-être des habitants, la prospérité du territoire et la préservation d'un cadre de vie**. Dit autrement, l'ambition est d'assurer la prospérité du territoire, au service du bien-être et des besoins de ses habitants, dans un cadre de vie harmonieux, préservé et respectueux de l'environnement :



Le bien-être des habitants de la Riviera française, c'est avant tout leur sécurité, notamment en termes de prévention des risques naturels, de sécurisation de l'approvisionnement énergétique et en eau potable, et de lutte contre la pollution de l'air. C'est ensuite agir pour assurer un maximum de sécurité financière en favorisant la création d'emplois sur le territoire. C'est aussi assurer l'accès à des services au public de qualité : l'accès aux soins pour tous, un réseau de transports en commun efficace gage d'une bonne accessibilité des territoires ou encore la diffusion généralisée du très haut débit et des services liés aux technologies du numérique. C'est également le renforcement de la politique visant à faciliter l'accès au logement des jeunes actifs et à proposer une offre équilibrée en matière d'enseignements.

La prospérité du territoire de la Riviera française est la résultante d'un développement économique performant basé sur une stratégie établie avec soin et dont l'emploi est une priorité absolue.



La préservation du cadre de vie s'entend, bien évidemment, par la préservation des paysages et de l'environnement, exceptionnels par leurs richesses et leur diversité, des territoires qui composent la Riviera française, et par la maîtrise de l'urbanisation. Mais elle s'entend aussi par la préservation de l'harmonie générale des territoires issue des identités paysagères, culturelles et historiques de chacun d'entre eux. Elle passe également par la nécessité de renforcer le caractère durable du développement de la communauté d'agglomération, notamment en anticipant les nécessaires actions d'adaptation au changement climatique en cours. Elle nécessite enfin une optimisation toujours plus ambitieuse de la gestion des déchets.

Sur la base de cette présentation très générale et sommaire de la politique de la Riviera française, la stratégie de l'agglomération, décrite ci-après, est voulue la plus concise possible. Elle s'attache à énoncer uniquement les éléments essentiels à son processus d'élaboration qui se déroule en trois phases :

Dresser un diagnostic ou état des lieux, Définir des grands enjeux

Décrire les grandes orientations qui en découlent et spécifier pour chacune des objectifs opérationnels.

I. DIAGNOSTIC

Le territoire de la communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF) compte 15 communes et près de 75 000 habitants. Il se situe à l'extrême sud-est de la France dans le département des Alpes-Maritimes et est frontalier avec l'Italie (Ligurie et Piémont) et la Principauté de Monaco. Cette double frontière rend exceptionnelle la situation géographique de la Riviera française. Le caractère transfrontalier de la CARF est fondamental. D'un strict regard français le territoire apparaît presque isolé, au sens insulaire du terme. Mais dès lors que la vision s'élargit au-delà des frontières hexagonales, sa position géographique souligne la profonde européanité de la CARF et en fait un lieu d'échanges culturel et économique exceptionnel.

A l'exception des 3 communes du littoral (Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Beausoleil¹), qui rassemblent environ 55 000 habitants (dont 30 000 pour Menton, la ville centre), soit les $\frac{3}{4}$ de la population de l'agglomération, les autres communes sont peu peuplées et à forte dominante rurale.

La CARF se caractérise par un relief montagneux très prononcé, y compris sur les communes du littoral, dont la conséquence est une accessibilité difficile voire très difficile. Il est à remarquer que le territoire s'étage depuis la mer jusqu'à près de 3 000 mètres d'altitude.

L'absence de plaine et donc d'espace sur la bordure littorale d'une part, et la situation enclavée des communes situées à l'intérieur des terres d'autre part, engendrent des possibilités d'urbanisation restreintes. Ces contraintes, considérées jusqu'alors comme une faiblesse absolue dans le cadre du développement économique du territoire, peuvent, aujourd'hui et pour partie, être un « argument de vente » touristique. En clair, les territoires sont moins « bétonnés » que dans le reste des Alpes-Maritimes, donc plus préservés et plus authentiques.

Les principales communes de la CARF sont en bonne santé économique. La situation est, en revanche, plus contrastée pour les communes moins habitées, en particulier celles éloignées du littoral dont la taille et les moyens limitent les marges de manœuvre.

¹ Beausoleil, située au nord de la Principauté de Monaco, n'a pas de façade maritime.



Peu de lieux dans le monde ont une renommée internationale. C'est le cas de la Côte d'Azur, plus connue des anglo-saxons sous le vocable de French Riviera. A cet atout hors norme pour la CARF, s'en ajoute un autre : celui d'être contiguë à Monaco. Car, si la principauté est mondialement réputée, elle est surtout un catalyseur économique dont l'activité a des conséquences sur l'agglomération de la Riviera française, notamment sur l'emploi.

Environ 50% des emplois sont en effet dépendant de Monaco. 10 000 à 15 000 habitants de l'agglomération travaillent à Monaco. Hors emploi, les retombées économiques du dynamisme monégasque sur le territoire sont limitées. Ce dynamisme entraîne, en revanche, des problèmes récurrents de congestion des axes routiers du littoral et un prix de l'immobilier particulièrement élevé dans les communes limitrophes.

A l'instar des autres territoires de la Côte d'Azur, l'économie de la CARF est essentiellement basée sur le tourisme. L'agglomération n'a en revanche pas de marqueur économique fort (hors tourisme). Certes Menton est associée au citron, mais cette image ne correspond pas à un moteur économique existant comme peut l'être le cinéma dans les Pays de Lérins, l'industrie du parfum dans le Pays de Grasse, ou la haute technologie dans la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis.



Concernant l'offre de services au public, les communes rurales ont à faire face au risque de disparition et de fermeture de certains d'entre eux. Autre élément, sur le littoral il est à noter la quasi absence de commerces haut de gamme et de luxe malgré la présence d'une clientèle aisée qui effectue donc ses achats à Monaco et à Nice.

Caractéristique importante du territoire, les résidences secondaires sont particulièrement nombreuses, elles représentent plus de 40% du parc d'habitation.

Par ailleurs, la dynamique culturelle de la CARF, liée pour une large part à son attractivité touristique, est établie et un effort est fait par l'ensemble des communes pour la maintenir. S'agissant de Menton, où cette dynamique est particulièrement forte, la présence de l'antenne de « Sciences-Po » Paris renforce cette bonne image en y ajoutant sa propre dimension.



II. DES GRANDS ENJEUX AUX GRANDES ORIENTATIONS

II.1 - Une image à construire

- Constat

L'image d'un territoire est essentielle pour son économie. Dans les Alpes-Maritimes l'agglomération cannoise, par exemple, cultive avec succès, depuis l'après-guerre, l'image de luxe et de glamour qu'elle véhicule. A contrario, l'image du territoire de la CARF, celle qui vient immédiatement à l'esprit des gens, est encore à construire. Cela provient du fait que le territoire est à la fois jeune et diversifié.

Mais s'il n'y a pas d'image globale de la Riviera française, certains des territoires qui la composent en ont une : le littoral est ainsi associé à tous les symboles de la Côte d'Azur. De même, Menton est bien évidemment associée aux citrons et, dans une moindre mesure, à ses jardins.

Au nord de la CARF, les montagnards identifient en premier lieu la vallée des Merveilles et la beauté des sites du Parc national du Mercantour. Cependant, les communes des vallées de la Roya et de la Bévéra restent, malgré leurs paysages et villages remarquables, peu connues à l'échelle nationale et internationale. Le constat est globalement identique pour ce qui concerne les villages perchés du littoral.

L'objectif est donc de construire une image commune à toute la Riviera française et de favoriser le développement d'activités et de services la renforçant.

- Une image de « territoire miraculeusement préservé et authentique »

L'image de la CARF, sur laquelle l'agglomération communiquera, doit répondre à plusieurs critères :

- chaque commune doit pouvoir s'y identifier,
- elle doit être simple,
- elle doit être unique au sens où aucune des autres agglomérations des Alpes- Maritimes ne pourrait la partager,
- enfin, et même s'il s'agira de la renforcer au fil du temps, elle doit être opérationnelle dès à présent.



Cette image, c'est celle d'un territoire miraculeusement préservé et authentique, y compris sur le littoral, bénéficiant d'un environnement naturel d'exception, où les paysages remarquables du littoral renvoient à la beauté sauvage de la haute montagne et où les villages perchés moyenâgeux sont le trait d'union entre la mer et la montagne. Un territoire sain, naturel, non pollué.

Parce que la conviction est de mise dès lors qu'il s'agit de faire appel au ressenti des autres, l'objectif est d'ancrer dans les esprits que la Riviera française s'apparente à un paradis verdoyant, sorte d'éden retrouvé :

Un littoral, préservé de l'urbanisation à outrance que connaît le reste du département, et qui pourrait être comparé à un immense jardin dévalant jusqu'à la mer, cernant de somptueuses bâtisses de la fin du XIXème siècle et du début du XXème et d'où émergent les vieux villages de Menton et de Roquebrune-Cap-Martin.

Un arrière-pays où s'échelonnent des villages médiévaux de caractère au patrimoine culturel remarquable (exemples : la Cathédrale de Sospel, le trophée d'Auguste à La Turbie, Notre-dame des Fontaines à La Brigue, les forts de la ligne Maginot, ...).

Une haute montagne majestueuse et unique (vallée des Merveilles, parc du Mercantour).

En bref, le luxe ultime !

La diversité du territoire est certes celle de ses paysages et de ses architectures variés, mais elle est aussi celle de ses traditions et de ses cultures, toujours vivaces, qu'il s'agit de préserver et de promouvoir.



Ce positionnement a cela d'intéressant qu'aucune agglomération proche ou comparable des Alpes-Maritimes et du littoral varois n'a le même. En étant complémentaire aux autres territoires, la Riviera française cultivera ainsi sa différence. L'objectif est double. Sur le plan économique, il s'agira d'attirer de nouveaux entrepreneurs et investisseurs. Et sur le plan touristique, il s'agira, d'une part, de convaincre les touristes, dont le lieu d'hébergement se situe sur une commune du territoire, d'explorer les autres communes et, d'autre part, de rendre incontournable une visite du territoire de la Riviera française pour toute personne séjournant dans les Alpes-Maritimes.

Une économie agricole au centre de l'image du territoire

L'agriculture de l'agglomération, forte de son histoire, de son identité et de son patrimoine bâti, participe pleinement à l'ancrage de cette image. Le renouveau de l'agriculture et plus particulièrement de l'agriculture identitaire est ainsi un vecteur majeur de la construction de l'image du territoire de l'agglomération. Plus largement encore, la montée en puissance du secteur agricole-touristique constitue un élément clef pour l'image et le développement économique et notamment touristique de l'ensemble des communes de la CARF. Sur le plan économique, le défi est double : dynamiser l'économie du secteur agricole et en retirer des bénéfices indirects dans le secteur touristique.



Six objectifs opérationnels sont identifiés :

Agriculture identitaire : Le but est de favoriser les cultures historiques qui caractérisent et ont façonné les territoires et dont les productions sont aujourd'hui insuffisantes pour répondre à la demande des consommateurs. Il s'agit en premier lieu de l'arboriculture. Dans la suite de l'obtention du label IGP « citron de Menton », la politique en faveur de l'extension des surfaces occupées par les citronniers sera poursuivie. De même seront favorisées la plantation et l'exploitation, de vergers d'oliviers et, dans les communes de montagne, les châtaigneraies. L'idée est également que ces cultures soient le plus visibles possible, en particulier depuis les itinéraires routiers empruntés par les touristes.

Reconquête de l'espace : Cette volonté de remise en culture participera à la mise en valeur paysagère des territoires, mais aussi à les rendre plus vivants par la présence d'agriculteurs. Par ailleurs l'exploitation de parcelles, aujourd'hui abandonnées, permettra de lutter efficacement contre la fermeture des paysages et les incendies.

Restauration du patrimoine agricole bâti : Qu'on les appelle, planches, terrasses ou restanques, les murets en pierres sèches qui les soutiennent sont les témoins de l'histoire et de l'identité des territoires de la Riviera française. Ils caractérisent les paysages ruraux et montagnards des communes et sont des éléments indispensables dans la lutte contre l'érosion et les glissements de terrains. Le renouveau de l'agriculture identitaire sera également gage de leur préservation comme de celui de l'ensemble du patrimoine bâti agricole.



Pastoralisme : L'élevage ovin et caprin a un rôle indispensable dans le maintien des paysages de haute montagne. C'est en effet grâce aux parcours des animaux que la plupart des alpages du territoire existe. Sans cela, les paysages se ferment et la forêt remplace les pâturages. Les troupeaux sont également un élément attractif pour les touristes. L'installation d'éleveurs en haute montagne sera ainsi encouragée.

Agri-tourisme et éco-tourisme : Vente directe, circuits courts, visites à la ferme, tables et chambres d'hôtes sont autant d'activités complémentaires pour les agriculteurs qui sont à développer.

Agriculture biologique : Dans le cadre de l'image de territoire sain, naturel et non pollué à laquelle la CARF souhaite être identifiée, l'extension des surfaces agricoles labellisées agriculture biologique sera encouragée. Ce type d'agriculture à forte valeur ajoutée correspond de surcroît à la taille réduite des exploitations du territoire et répond à une forte demande.

Complémentaires au renouveau des terres agricoles, la préservation et la mise en valeur de l'espace marin s'inscrivent également dans le projet de territoire.

L'adaptation au changement climatique

Au service de l'image du territoire mais aussi pour le prémunir le plus possible contre les conséquences du changement climatique dont les conséquences économiques, la CARF favorisera les actions d'adaptation à ce changement climatique et pourra, selon des modalités

à étudier au cas par cas, se porter volontaire pour être territoire expérimental dans le cadre d'actions initiées au niveau national.

Développer les énergies non renouvelables

De même, et alors que les Alpes-Maritimes sont en situation de péninsule électrique, le développement de l'offre et de l'utilisation de certaines énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, sera encouragé lorsque les installations ne sont pas de nature à nuire aux paysages à sauvegarder.



II.2 - Conforter et adapter notre économie actuelle

- Une économie touristique à dominante plus haut de gamme

Le tourisme est le pilier économique majeur de l'ensemble du territoire et le restera dans les prochaines décennies. Il importe donc de le conforter, notamment en l'adaptant sans cesse aux nouvelles habitudes de consommation des touristes, mais aussi en l'inscrivant pleinement dans la perspective de ce projet de territoire.

A cet égard, l'image décrite ci-dessus a ses exigences. Elle cible davantage un tourisme de connaisseurs que de masse. Une clientèle prête à payer le caractère exclusif du territoire. En ce sens, et même si la CARF souhaite conserver une offre touristique pour tout type de clientèle, l'économie touristique de la Riviera française est à orienter vers un tourisme à dominante plus haut de gamme, plus compatible avec l'image recherchée. Il s'agit également d'une évolution naturelle au regard du manque d'espace, dû à un relief contraignant, qui rend difficile toute augmentation significative du nombre de touristes.

Dans cet objectif, la CARF sera favorable aux initiatives privées visant à la création d'entreprises ou à proposer des offres commerciales correspondantes à ce positionnement. Elle cherchera également à mieux saisir les opportunités liées au dynamisme monégasque, notamment en favorisant l'émergence de nouveaux événements à la fois complémentaires et simultanés à ceux de la principauté.

Par ailleurs, les événements culturels et festifs organisés sur le territoire sont des atouts majeurs de la renommée des territoires de la Riviera française. Il convient à ce titre de les conforter. De même, la valorisation et la promotion du patrimoine culturel et historique est à renforcer.

- Une économie résidentielle à renforcer

L'économie générée par les habitants de la Riviera française est essentielle. Un territoire ne peut être vivant sans une économie résidentielle forte. En ce sens, la CARF entend soutenir les activités de services et l'artisanat local dont le dynamisme est gage de création d'emplois.

- Une économie numérique à développer

Qu'il s'agisse de répondre aux demandes des touristes séjournant sur le territoire ou à celles des habitants, dans un cadre professionnel comme personnel, l'accès au très haut débit et à l'ensemble des possibilités des technologies numériques est une condition indispensable au développement de chaque commune et constitue une des priorités de la CARF. Entre la préservation de son authenticité et son ambition numérique, la CARF montre ainsi sa volonté d'être un territoire sachant marier le passé et l'avenir.

- Développer les coopérations territoriales

Enjeu évident au regard de la situation géographique de la CARF, l'objectif est tant de tâcher de tirer meilleur parti du dynamisme économique monégasque que de conforter la coopération du territoire avec nos voisins italiens de Ligurie et du Piémont.

Au-delà, la CARF pourrait développer des liens économiques et touristiques privilégiés avec certains territoires cibles français et étrangers. A ce titre et en lien avec une recherche de positionnement touristique plus haut de gamme, des actions de promotion de la Riviera française pourraient être menées en direction de la métropole lyonnaise, Paris, les Hauts-de-Seine, certains cantons suisses, certains länder allemands, le Bénélux ou encore le grand Londres. Dans une moindre mesure, la présence de Sciences-Po Menton pourrait favoriser des échanges ciblés avec les pays méditerranéens.

- Favoriser l'accessibilité du territoire

-

Les grands axes de circulation sont très restreints en raison du relief contraignant de la Riviera française. On en compte trois sur le littoral (la voie ferrée Nice - Vintimille, l'autoroute A8 et l'ancienne nationale 7 qui par endroit est doublée par une route en bord de mer) et 2 dans l'intérieur des terres (la voie ferrée Nice-Cuneo et la route Vintimille-Col de Tende). Le trafic sur les axes littoraux est saturé tandis que la circulation est difficile dans les vallées de la Roya et de la Bévéra en raison de la vétusté de la ligne de chemin de fer et de la sinuosité de la route.

Les enjeux sociaux et économiques de cette situation font de l'amélioration de l'accessibilité du territoire une priorité tant en termes routiers (dont les transports en commun) et ferroviaires qu'en termes d'actions en faveur du développement du télétravail.

- Réhabiliter l'habitat ancien de caractère et faciliter l'accueil de jeunes actifs

La préservation de l'authenticité de la Riviera française nécessite une attention toute particulière à l'entretien et à la restauration des centres historiques de chaque commune et bourg du territoire ainsi que, d'une manière plus générale, à l'habitat de caractère. Plus largement, cette politique volontariste s'inscrit dans le cadre de l'action en faveur de l'installation de jeunes actifs sur le territoire qui subissent le contexte actuel du prix élevé des logements. La communauté d'agglomération et ses communes membres agiront en ce sens à travers l'élaboration du Schéma de cohérence territorial (SCOT), des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et du Programme local de l'habitat (PLH).



II.3 - Bâtir un axe économique auquel la CARF devra être, à terme, identifiée

L'activité touristique est pour la CARF, comme pour les autres territoires des Alpes-Maritimes un élément primordial de leur économie. Cependant la dépendance de la CARF au tourisme est plus importante que dans les trois autres agglomérations du département qui ont chacune un marqueur économique fort et reconnu : le cinéma dans l'agglomération cannoise, les parfums dans le Pays de Grasse et la haute technologie dans la Silicon Valley française de la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis. Le défi est donc double. D'une part il s'agit de minorer la dépendance, trop exclusive, du territoire au tourisme, et d'autre part de bâtir une renommée dans un domaine, vecteur d'emplois, en s'appuyant sur un certain nombre de savoir-faire.

Les risques d'échec d'une telle démarche n'étant pas négligeables, il semble raisonnable, non seulement, que cet axe économique soit partiellement en lien avec l'économie touristique, mais aussi, de définir un second axe économique dont certaines activités seraient en lien partiel avec le premier axe et l'activité touristique (cf. schéma ci-dessous). Autrement dit, dans un objectif de sécurité économique ce n'est pas un, mais deux axes économiques, partiellement liés, qu'il s'agit de définir. Si l'un des deux venait à être abandonné, une partie de l'investissement continuerait à bénéficier à l'autre axe et une seconde partie bénéficierait à l'économie touristique, ce qui minorerait ainsi les pertes.

L'émergence de ces priorités économiques est d'autant plus importante pour le territoire qu'il est très fortement dépendant, des fluctuations de l'emploi dans la principauté de Monaco.



- Construire une filière « Santé, nutrition, bien-être » reconnue

Le trio santé, nutrition, bien-être constitue l'ADN historique de l'essor économique et touristique du pays mentonnais. Les bienfaits du citron sur la santé sont connus depuis l'antiquité. Et plus proche de nous, le Docteur Bennett a popularisé dans les années 1860 les vertus thérapeutiques du microclimat du bassin mentonnais et a ainsi largement contribué au développement du territoire.



De nos jours entre école d'infirmières, centres médicaux spécialisés, reconfiguration des établissements dédiés aux soins de suite ou encore renouveau de la culture du citron, ce secteur est en cours de renaissance. L'objectif est désormais d'inciter la création de nouvelles activités dans ces domaines :

Thalassothérapie, balnéothérapie, thermalisme et plus généralement centres de remise en forme : ce secteur, pourtant si développé sur les côtes atlantiques et normandes et quasi absent sur le rivage méditerranéen français. Inciter son développement sur le territoire de la Riviera française est en phase avec la clientèle touristique cible et permettra de mettre en valeur non seulement les communes du littoral mais aussi les communes des vallées de la Roya et de la Bévéra grâce à la qualité et la quantité des ressources en eau.

Exploiter l'eau de source : La qualité des sources des vallées de la Roya et de la Bévéra n'est pas exploitée. L'objectif est de monter une filière visant à la commercialisation de ces eaux de source. A ce jour aucun des trois départements littoraux de PACA n'a une telle filière.

Diététique : mettre en exergue l'agriculture identitaire (citrons, olives, fromages de brebis et de chèvre) dans le cadre de la promotion du régime alimentaire méditerranéen et encourager l'agriculture biologique.

Favoriser l'installation de nouvelles filières d'enseignement supérieur tant dans le domaine de la santé que dans celui de l'hôtellerie et de la gastronomie. Un objectif ambitieux pourrait être d'accueillir sur le territoire une école hôtelière d'un niveau similaire aux plus prestigieuses écoles suisses.

Favoriser le développement de la silver économie.

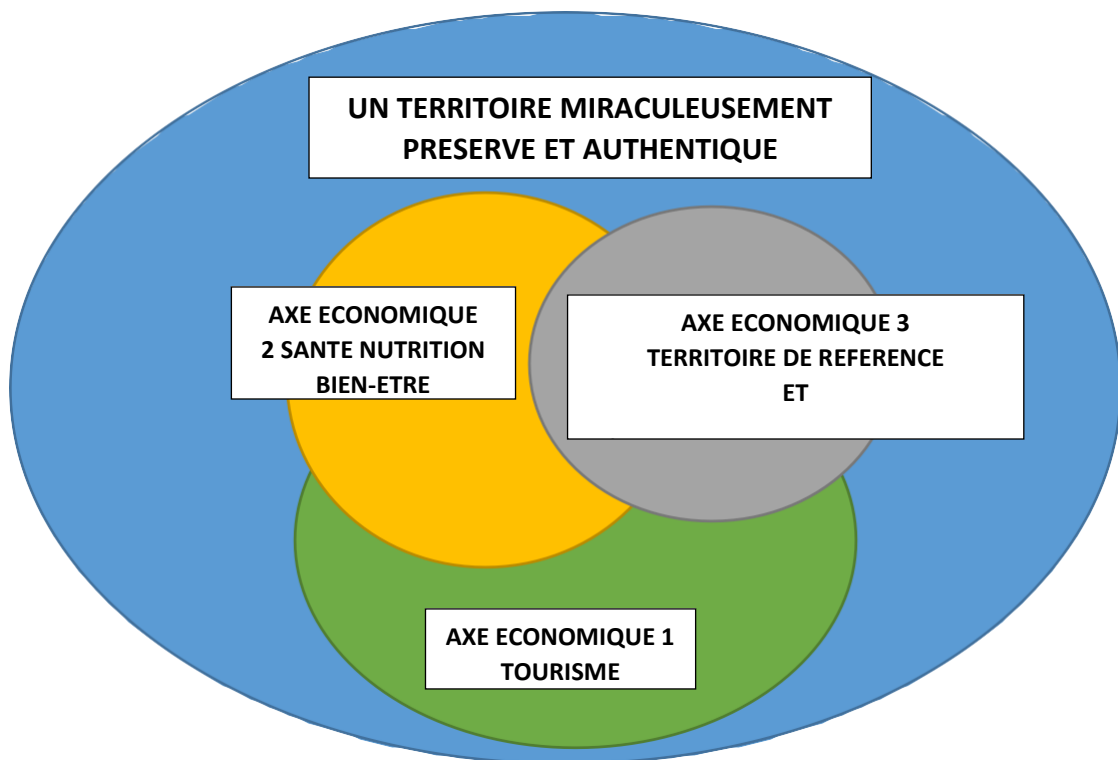


- **Devenir un territoire de référence et d'excellence dans les métiers et savoir-faire traditionnels**

La France est culturellement un grand pays créateur et à la pointe de l'innovation dans de nombreux domaines. Sa soif d'aller toujours plus en avant lui fait parfois oublier de cultiver des savoir-faire plus traditionnels. Aujourd'hui, les artisans d'excellence qu'ils soient ébénistes, carrossiers, tailleurs de pierres ou encore horlogers sont rares et convoités par une clientèle exigeante qui est prête à payer le prix d'un travail irréprochable. Cette niche économique à haute valeur ajoutée n'est pas encore exploitée sur la Côte d'Azur alors même qu'une riche clientèle potentielle y réside ou y séjourne. La CARF se propose de devenir un territoire de référence et d'excellence dans les métiers et savoir-faire traditionnels en favorisant et incitant l'installation de ces professionnels sur son territoire. L'exercice de ces métiers traditionnels exigent néanmoins un accès à toutes les technologies modernes et notamment numériques. Leur développement (cf. plus loin) est une condition pour l'installation de ces entrepreneurs.

Par ailleurs, une réflexion sur une synergie possible entre le développement de ce nouvel axe économique et la redynamisation des centres anciens pourrait être menée. En ce sens, il pourrait être étudié la possibilité de réhabiliter, en fonction des besoins de ces nouveaux acteurs économiques et dans l'objectif de leur installation, des locaux communaux situés dans les centres historiques des communes de la CARF.

Les grands enjeux décrits ci-dessus forment le concept du développement futur de la CARF. Il se résume de la manière suivante : La Riviera française se fixe de fonder son attractivité sur une image forte (et les activités afférentes) de laquelle émergent 3 piliers économiques majeurs. Le schéma ci-dessous résume par l'image le projet stratégique de la Riviera française :



III. MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE / PLAN D'ACTION PREVISIONNEL

III.1 – Un territoire miraculeusement préservé et authentique

Dans un contexte marqué par la pression croissante sur les ressources naturelles et paradoxalement par la demande toujours plus intense de nature, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française doit avoir pour ambition de préserver et de valoriser la diversité paysagère et la biodiversité exceptionnelle du territoire.

Cette politique affirmée de préservation de l'authentique, sans pour autant oublier de s'inscrire dans la modernité, doit être promue par une communication orientée tant envers les habitants devant devenir, aux côtés des collectivités territoriales, de véritables acteurs de la démarche initiée qu'envers les professionnels qui concourent au développement économique dans son volet « tourisme ».

Pour maintenir et promouvoir cette image du territoire de la CARF, moderne et authentique, cinq mesures conciliant les objectifs environnementaux et humains peuvent être arrêtées comme suit :

– La Communication et la Promotion de l'image de la CARF

Il s'agit essentiellement d'initier une véritable politique de communication en réfléchissant sur l'image que doit véhiculer la CARF et les communes qui la composent. Quelques actions peuvent être retenues comme prioritaires :

- Elaboration d'une stratégie de promotion de l'image (message, logo)
- Création et utilisation de supports de communication
- Planification de campagnes ciblées de communication.



– L'Agriculture garante de la préservation des paysages

Il s'agit de soutenir les initiatives répondant au double objectif de préservation de l'environnement et à la pérennité des activités agricoles. Des actions de soutien peuvent être menées comme celles-ci-après :

- Promouvoir et soutenir une politique d'agriculture identitaire
 - Recensement des parcelles pouvant être remises en culture
 - Réflexion sur les changements de zonage dans les PLU des communes (de N vers A)
 - Soutien à l'IGP du Citron de MENTON
 - Mise en fermage de terrains communaux
 - Aide à l'installation de jeunes agriculteurs
 - Encouragement à l'installation ou à la transition en agriculture biologique
 - Aide au développement des circuits courts de vente (création de marchés)
 - Encouragement au pastoralisme

- Encourager la pluriactivité
 - Tables et chambres d'hôtes
 - Ateliers de transformation
 - Ventes directes.



– La Mobilité pour placer le territoire au cœur des réseaux de transport et de communication

La qualité de vie et le développement économique dépendent très largement des réseaux de transport et de communication. Une attention particulière doit donc être portée par la CARF qui peut être ou maitre d'ouvrage ou contributrice des actions suivantes :

- Faciliter la circulation routière et en limiter les nuisances
 - Création d'une bretelle de sortie sur l'A8 au niveau de l'aire de Beausoleil
 - Création d'un parking relais à la Turbie sur le site de la Cruella
 - Création d'un parking multimodal à Beausoleil (Monighetti)
 - Réalisation d'une étude faisabilité portant sur un mode de transport propre entre La Turbie et Monaco
 - Création d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques

- Promouvoir les transports en commun
 - Réhabilitation de la ligne ferroviaire CUNEO - VINTIMILLE
 - Réalisation d'un pôle d'échanges multimodal à Menton
 - Réalisation d'un pôle d'échanges multimodal à Roquebrune-Cap- Martin

- Faire accéder l'ensemble des communes de la CARF aux réseaux de communication
 - Aide au déploiement du réseau de fibre optique
 - Contribution à l'effacement des zones blanches pour la téléphonie mobile

– L'Environnement outil de valorisation du cadre exceptionnel du territoire

La préservation de l'environnement est parfois vécue comme un ensemble de contraintes opposables aux collectivités locales et à leurs habitants. De nombreuses actions sont menées par la CARF pour sauvegarder ce patrimoine naturel dont elle est dotée, le plus souvent en accompagnement des services de l'Etat. Elles s'énoncent sommairement ainsi :



- Protéger la faune et la flore
 - Animation des sites Natura 2000 terre
 - Animation des sites Natura 2000 mer
 - Mise en place de balisages écologiques en mer

- S'adapter au changement climatique
 - Lutte contre l'érosion du littoral (construction de digues)
 - Lutte contre les îlots de chaleur en milieu urbain
 - Promotion des énergies renouvelables
- Anticiper le transfert des compétences eau et assainissement
 - Réalisation d'une étude diagnostique préalable aux transferts
- S'organiser pour le traitement des déchets
 - Coopération avec Nice métropole pour le traitement des déchets
 - Construction d'une plateforme de valorisation des déchets verts
- Accueillir les animaux errants
 - Construction d'un refuge pour animaux
 - Soutien à l'association Felix Felis

– La Sauvegarde du Patrimoine bâti pour la mémoire de notre territoire

Notre patrimoine bâti constitue un élément majeur pour le développement touristique du territoire de la CARF. Il est essentiel pour cela de mener des actions importantes pour la sauvegarde et la restauration du bâti présentant un caractère historique intéressant. Pour cela il convient de réfléchir aux actions suivantes :

- Favoriser la restauration du patrimoine agricole
 - Restauration des murets en pierres sèches
- Favoriser la restauration du patrimoine historique
 - En lien avec les communes, restauration des monuments historiques
 - Protection et valorisation des peintures rupestres du Mont Bego.



III.2 – Une économie touristique haut de gamme à développer :

Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer sur l'ensemble du territoire communautaire des retombées économiques et de la notoriété doit être l'ambition première de l'Office de Tourisme Communautaire « Menton, Riviera et Merveilles ». Pour cela, il convient

- de développer le tourisme d'agrément en diversifiant les modes d'hébergement,
- d'élaborer une stratégie d'accueil du tourisme d'affaires,
- d'aider au développement d'une offre événementielle,
- de communiquer d'une manière professionnelle,
- de bien accueillir (mobilité, propreté, etc...)

Pour cela quelques mesures « phare » peuvent être retenues et déclinées ainsi :

– Développer le tourisme d'agrément

Il s'agit de mieux valoriser et de développer à des fins touristiques les éléments de notre patrimoine exceptionnel. Pour cela, il convient de :

- développer des itinérances touristiques
 - circuits pédestres, itinéraires cyclables
 - amélioration de l'offre ZEST notamment en billetterie
 - visites organisées des sites majeurs
 - mise en produit touristique des savoir-faire locaux



- diversifier l'offre d'hébergement
 - accompagnement à la création d'hôtels et de resorts haut de gamme
 - 5 étoiles à Menton Garavan
 - Transformation à Menton du centre de vacances « La Tournerie » en resort

- Réhabilitation totale du Vista Palace à Roquebrune-Cap- Martin
- Projet hôtelier à Saint-Dalmas de Tende
- Favorisation en milieu rural de la création des gîtes et tables d'hôtes
- Incitation des campings à travailler en réseau

- Réfléchir à la création de nouvelles offres
- Organisation de séjours à thèmes (gastronomique, bio, etc...)
- Développement du tourisme patrimonial
- Accueil de bateaux de croisière
- Valorisation de certains sites
- Développement maîtrisé de Casterino
- Valorisation de Notre Dame des Fontaines (mise en lumière)
- Valorisation du patrimoine minier
- Amélioration de l'accueil en refuges
- Aménagement du site des ruines de l'abbaye de Sospel
- Création d'une base de loisirs à Breil-sur-Roya site de l'Aigara
- Ouverture des centres nautiques

– Elaborer une stratégie d'accueil du tourisme d'affaires

L'élaboration d'une politique de développement de rencontres professionnelles repose sur la présence d'équipements permettant d'accueillir des rassemblements de forte importance et sur notre capacité future d'ingénierie pour promouvoir la destination en lien étroit avec le monde économique.

- Créer une synergie avec Sciences Po Menton
- Développer les projets de coopération internationale
- Tisser des liens privilégiés avec certains territoires français et étrangers
- Faire des jumelages éducatifs, culturels des relais économiques.

– Aider au développement de l'offre événementielle

L'animation du territoire concourt au développement de séjours touristiques. Les événements organisés par chaque commune contribuent à cette politique consistant à provoquer à des dates choisies de grands rassemblements dont les hôtels et restaurants sont les premiers bénéficiaires. Aider au développement ne signifie pas aider financièrement les communes à gérer leur événementiel mais investir dans des études permettant de savoir si la CARF peut se positionner sur de nouvelles manifestations comme par exemple :

- Organisation d'un grand événement nautique, sportif, culturel etc...

– Communiquer d’une manière professionnelle

La CARF doit se doter de moyens modernes et efficaces de communication pour promouvoir son territoire. Cela suppose de travailler tout d’abord sur la stratégie à mettre en place, ensuite sur les supports de communication à diffuser en fonction des cibles retenues. Ces nouveaux outils de communication devront être partagés par tous, CARF, communes et établissements publics afin de mettre en réseau l’ensemble des acteurs intervenant sur ce champ capital de notre économie locale : le tourisme. Les premières pistes de réflexion se résument comme suit :

- Elaborer une stratégie générale de promotion du tourisme et de communication
- o Recrutement d’un directeur de l’office de tourisme communautaire « Menton, Riviera et Merveilles »
- o Création d’un site Internet partagé
- o Création d’une signalétique d’entrée du territoire
- o Elaboration de supports de communication partagés avec les communes
- S’approprier les actions lancées dans le cadre du programme « espaces valléens »
- o Désignation d’un Vice-Président en charge de cette délégation

– Bien accueillir

Aussi exceptionnel soit-il, le territoire doit veiller pour un accueil haut de gamme à se doter d’une politique de mobilité confortable pour les visiteurs et présenter un état des lieux publics irréprochable. Pour cela, il convient de :

- Rechercher l’unicité de la billettique sur le réseau des transports en commun
- Réorganiser le ramassage des encombrants et des dépôts sauvages
- Conserver un haut degré d’exigence en matière de salubrité publique.

III.3 – Une économie axée sur les filières d’excellence

Le rôle de toute instance publique ou de tout acteur en dépendant est de contribuer à la définition d’une stratégie économique commune pour le territoire. La CARF a fait ce travail durant les années passées et a choisi d’intervenir prioritairement sur les thèmes Santé, Nutrition, Bien-être.

Au-delà de ces thèmes qui demeurent plus que jamais d’actualité, il convient d’aborder le développement économique également par le prisme des filières d’excellence qui concernent notre territoire : le végétal et le digital.

Sur un territoire aussi diversifié que celui de la Riviera Française, de multiples mesures peuvent être adoptées tantôt de manière isolée, tantôt en parfaite complémentarité entre elles.

– Développer l'économie locale par l'axe Santé, Nutrition, Bien-être

La création et la réhabilitation de grands complexes hôteliers disposant d'équipements de relaxation, l'environnement naturel mer et montagne disponible permettent d'aborder cet axe de développement avec confiance. Il convient :

- De promouvoir la remise en forme
- o Promotion de la balnéothérapie et de la thalassothérapie
- o Création d'un village « Santé » à Castillon
- o Recherche d'investisseurs
- De soutenir les établissements de santé
- o Soutien à l'hôpital de Menton
- o Soutien à la réorganisation du service de soins de suite entre Menton et Gorbio
- o Soutien à la réhabilitation du Château de la Causega pour l'accueil de familles d'enfants malades
- De soutenir les initiatives de développement de la silver économie

– Développer l'économie autour du « Végétal »

Il est mentionné plus haut les actions entreprises et à entreprendre en matière de soutien à l'agriculture, notamment identitaire. Ces actions peuvent être complétées par des soutiens aux initiatives prises pour la transformation de produits comme le citron, l'olive ou encore la châtaigne. Ce soutien pourra également se faire pour la transformation de produits d'élevage ou l'encouragement à la vente directe du maraichage.

– Développer l'économie autour du « Digital »

La CARF a su investir pour que le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire soit réalisé avant 2021 dotant ainsi toutes les communes, urbaines comme rurales, d'un aménagement très haut débit leur permettant de développer des projets économiques décentralisés.

Par ailleurs, la législation pour les français travaillant en principauté monégasque a évolué et permet dorénavant le travail à distance dans les mêmes conditions sociales que celles existant pour l'exercice salarié à Monaco.

Deux types d'activité intéressent la CARF à brève échéance :

- La création de centres de télétravail
- La création de centres de co working.

– Développer l'économie touristique

Cet axe de développement fait l'objet d'un chapitre spécifique développé plus haut.



– Développer l'économie résidentielle et présenteielle

Une partie de l'économie de notre territoire est fondée sur la consommation des personnes présentes. Les retombées économiques se font en fonction de l'attractivité du territoire et de notre capacité à faire venir, à faire séjourner et à faire revenir des clients potentiels qui mobilisent par ailleurs bon nombre d'emplois non délocalisables.

– Soutenir les filières de formation

Tout développement économique doit trouver appui sur une formation adaptée aux métiers proposés par le territoire. Le nôtre est à ce jour bien doté puisqu'il bénéficie de la présence de Sciences Po, d'un IUT carrières sociales, d'une école formant aux métiers d'infirmiers et d'aides-soignants et d'un lycée hôtelier.

Plus que jamais, il convient d'intensifier les formations pour adultes permettant d'accéder aux emplois non pourvus et de préparer les candidats à l'économie numérique qui va se développer très rapidement.

– Soutenir les organismes parapublics extérieurs

La CARF soutient les actions entreprises par deux organismes reconnus pour leur professionnalisme et leur connaissance du monde économique local. Il s'agit d'Initiative Menton Riviera et de la Mission locale 06 qui doivent être considérées comme opérateurs privilégiés de la politique qu'entend mener la CARF sur son territoire.



III.4 – Devenir un territoire d'excellence et de référence dans les métiers et savoir-faire traditionnels

Toutes les formes d'initiative entrepreneuriale doivent être soutenues par la CARF, quelles relèvent de la création ou de la transmission. L'artisanat constitue une part importante de notre économie résidentielle et présente et doit être promu comme doit être également promue la préservation des savoir-faire traditionnels. Deux actions peuvent être menées :

– Soutenir l'artisanat

- Elaborer une politique incitant l'installation d'artisans
- Mener une campagne de sensibilisation de type « installez-vous ici »
- Référencer les métiers rares du territoire
- Démarcher les meilleurs élèves des écoles d'artisanat et d'art
- Prévoir au SCOT et aux PLU l'installation d'artisans dans les centres anciens

– Etudier la réimplantation d'équipements oubliés

- Créer un moulin à huile communautaire
- Etudier la faisabilité d'une réouverture de carrière de lauze à Saorge.

IV. GOUVERNANCE

Ce projet résulte d'une vision d'aménagement et de développement partagée du territoire de la Riviera Française pour les dix années à venir. Ce projet soumis au Conseil de Développement sera mis en œuvre avec les communes et l'ensemble des acteurs du territoire, car tout ne relève pas de la compétence exclusive de la communauté d'agglomération.

La CARF veillera à respecter l'indépendance de chaque commune et continuera à exercer avec elles des compétences importantes en partenariat étroit comme celles afférentes à l'habitat, à la sécurité, à la prévention des risques naturels, à la gestion des services à la population comme la Maison du Droit et de la Justice ou la Maison de Service Public. Elle doit pour cela réorganiser son exécutif et le responsabiliser dans la conduite des politiques publiques car l'intercommunalité devient l'interface institutionnelle dans les relations indispensables à nouer avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

A titre d'exemple, les appels à projets comme le plan de relance départemental ou le contrat régional d'équilibre territorial nécessitent une réponse à l'échelle communautaire pour être instruits.

La CARF doit par ailleurs répondre à l'attente de toutes les communes et en particulier des communes rurales en ce qui concerne l'ingénierie des projets. La complexité des procédures administratives, techniques et financières nous obligent plus que jamais à partager nos pratiques et à mutualiser nos moyens.

Pour cela, une réforme de l'administration de la CARF est indispensable. Indispensable au regard des enjeux à relever, cette réforme peut être réalisée rapidement compte tenu des départs programmés (départ à la retraite, non renouvellement de contrats à durée déterminée, fin de détachement d'un emploi fonctionnel). Elle doit accompagner la réforme de l'exécutif en créant ce que l'on appelle communément dans les communes le tandem élu / chef de service.

Le Schéma de mutualisation participera également à cette mutation de l'organisation par l'inscription d'une démarche plus volontariste de création de services communs faisant appel aux plus qualifiés des collaborateurs communaux.

Enfin, Une approche pluriannuelle du budget de la CARF a été adoptée et a permis de présenter un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) où figurent les fonds de concours qui ont pu être dégagés pour aider les communes à réaliser des investissements présentant un intérêt communautaire. Ce PPI est présenté en annexe et arrêté à la date de diffusion du présent document. Il est évidemment évolutif, ne serait-ce que pour intégrer les financements externes recherchés activement pour chaque dossier.